



PROGRAMME DE FORMATION

Maîtriser la méthodologie et la pratique de la médiation par l'animal dans un projet institutionnel ou libéral 1.0



Proposée par l'organisme de formation : Univers de la Médiation Animale - L.C Lux

Le centre de formation “Univers de la Médiation Animale” - UMA - est engagé à offrir des formations de haute qualité et à aider les apprenants à atteindre leur plein potentiel dans le domaine de la médiation animale.

Ce document présente l'action de formation :

○ **Programme formation 1.0 : Maîtriser la méthodologie et la pratique de la médiation par l'animal dans un projet institutionnel ou libéral.**

Cette formation complète et pratique combine des modules théoriques sous différents formats, des exercices rédactionnels, des semaines de cours en présentiel dans une salle de cours avec professeurs (*seulement pour la formule au centre*) et soixante dix heures de stage au sein d'un établissement pratiquant l'activité de médiation animale.

Il est important de bien étudier cette action de formation car elle va **fournir une référence visuelle pour les apprenants**, leur permettant de suivre leur progression et de se repérer dans le programme de formation.

Cette formation est à la fois dispensée *en formule mixte* et *en présentiel* pour permettre une flexibilité dans l'enseignement et une expérience d'apprentissage personnalisée et optimale.

formation@univers-mediation-animale.fr | www.univers-mediation-animale.fr | +33(0)6 37 87 65 76

L.C.Lux | agrément formation : 27700078870 | Qualiopi N°21030021 | Datadock : N° 0081861 | Siret 83799820200035 | 19 rue André Colin 70 300 Luxeuil les Bains

Sommaire : Cette action de formation permet d'établir :

1. **Objectif de formation :** Permettre à un professionnel de concevoir, mettre en place un projet institutionnel et d'intégrer une pratique adaptée, associant l'animal dans sa pratique professionnelle.
2. **Formules de formation :** Au centre ou en mixte.
3. **Modalités d'admission :** Prérequis et procédure.
4. **Plan de formation :** Objectifs et Moyens.
5. **Formation théorique :** Etude et transmission.
6. **Stage pratique :** Découverte et approfondissement.
7. **Évaluation et fin de formation :** Épreuves et Suivi Post-Formation.

L'Univers de la Médiation Animale s'engage à respecter l'action de formation ci-décrite pour l'apprenant et ce pendant toute la durée de la formation. L'action de formation si présente développe les différents points du déroulé de formation et des épreuves et permet de connaître la procédure générale de formation. Si besoin, pour constitution d'un dossier, les procédures complètes de chaque étape de formation ou d'une étape particulière sont disponibles sur demande au bureau de formation, par mail ou par téléphone.

➤ **1. Objectifs de formation :** Acquérir les compétences nécessaires en médiation par l'animal. Cette formation complète permettra aux professionnels de concevoir et mettre en place des séances de médiation animale dans une institution ou en cabinet libéral.

Compétence 1. Élaborer un projet professionnel à destination d'une institution ou d'un cabinet libéral en :

- identifiant les besoins des bénéficiaires, des professionnels et de l'établissement,
- évaluant les risques et les contraintes,
- respectant la réglementation en vigueur,
- posant un diagnostic,
- rédigeant les objectifs,
- planifiant un plan d'action,
- mobilisant ses connaissances sur le sujet de la médiation animale, dans le but de rédiger le projet à mettre en place et le présenter à la direction ou aux autorités pour validation.

Compétence 2. Communiquer sur le projet concernant les actions prévues de médiation animale et leur planification au sein de l'établissement en :

- verbalisant les objectifs,
- présentant l'animal médiateur et le praticien,
- utilisant les termes techniques spécifiques auprès de la direction et du personnel, en usant de pédagogie et de mots simples auprès des patients/usagers, familles/visiteurs et des intervenants extérieurs,
- afin de sensibiliser les différentes personnes impactées par la présence de l'animal,

d'optimiser, l'implantation et le succès des actions, tout en garantissant un environnement de confiance et de compréhension mutuelle.

Compétence 3. Gérer l'équipe animale, avec bienveillance, de sa sélection à son éducation et son suivi vétérinaire rigoureux en :

- se documentant et faisant des recherches sur les espèces souhaitées,
- étudiant leurs capacités en terme d'interaction avec les humains,
- adaptant un éducation positive et spécifique,
- étudiant l'adéquation avec les possibilités d'accueil de l'établissement,
- connaissant parfaitement les besoins de l'animal sélectionné et pouvoir y répondre afin de garantir la bientraitance animale, transmettre des valeurs de respect, garantir des séances de qualité.

Compétence 4. Concevoir un programme de séance thérapeutique, et/ou pédagogique de médiation animale lors des réunions de travail avec les professionnels concernés en :

- adéquation aux besoins des bénéficiaires,
- déterminant les objectifs des séance, les axes de travail des séances et toutes les informations nécessaires à la préparation d'un séance
- anticipant les besoins liés aux séances afin de rédiger et mettre en place des ateliers de médiation animale cohérents aux objectifs.

Compétence 5. Pratiquer des séances de médiation animale en :

- respectant le programme de séances et le déroulé prévu,
- adaptant son attitude, sa posture,
- en fixant un cadre,
- observant les réactions/comportements de chaque acteurs de la relation triangulaire,
- adaptant les modalités pédagogiques/thérapeutiques des ateliers,
- appliquant les gestes techniques spécifiques afin d'atteindre les bénéfices et les bienfaits recherchés sur la santé physique, psychologique sociale et affective des bénéficiaires, en toute sécurité pour tous.

Compétence 6. Réaliser une évaluation de son intervention en :

- observant et analysant les comportements et les attitudes des bénéficiaires, de l'animal,
- appliquant un suivi continu de sa séance,
- définissant les indicateurs de performance adapté au contexte, afin d'ajuster les séances et de transmettre ces informations aux autres professionnels de l'établissement.

Compétence 7. Établir un bilan final de prise en charge du bénéficiaire en :

- tenant compte des évaluations effectuées sur l'ensemble des séances proposées,
- mettant en place des réunions d'équipe, des transmissions,
- identifiant les axes d'amélioration afin de proposer la continuité, renouvellement ou arrêt dans la prise en charge par la médiation animale.

Compétence 8. Établir un bilan annuel du projet institutionnel

- en tenant compte de l'ensemble des évaluations effectuées, des avis des usagers, des professionnels et de la direction de l'établissement dans le but de le présenter à la direction,

à l'équipe référente et à toutes les personnes concernées afin de décider d'arrêter, de réduire, de conserver ou de développer la médiation animale au sein de l'établissement ou du projet professionnel libéral.

➤ 2. Formules de formation : Au centre ou en mixte

Composition personnalisée du parcours de formation.

Les formules de formation correspondent à deux façons distinctes de réaliser cette formation.

Vous pouvez opter pour réaliser la formation selon la formule **“au centre”** ou **“en mixte”**.

Il faut noter que ce choix de formule influe sur le déroulement de la formation ainsi que sur son prix total.

Les compétences à acquérir sont identiques selon les deux formules et aucune distinction n'est réalisée concernant la certification qui est délivrée par les deux formules.

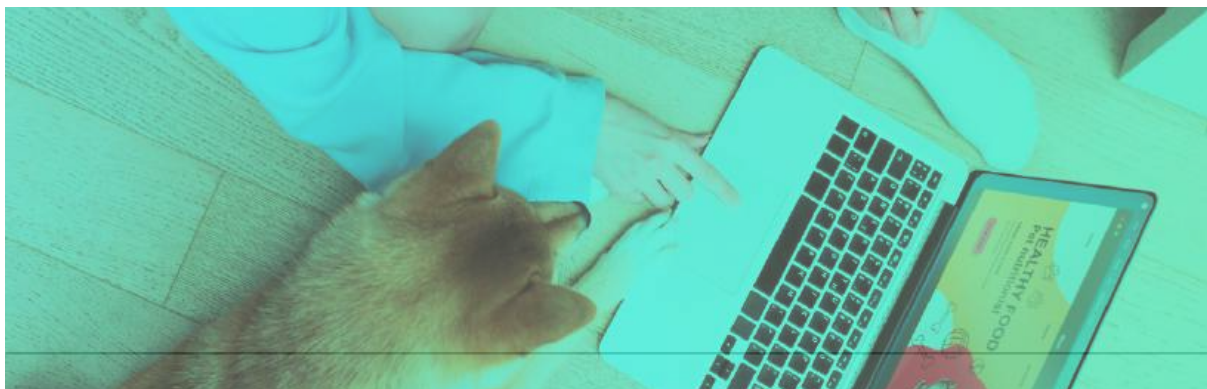
Formule : Formation en mixte, 150 heures + 1 heure d'examen final

- **Etude en distanciel - FOAD* - 80 heures :**
 - Plateforme en ligne : Lecture, étude, rédaction des exercices de fin de module et du projet institutionnel ou libéral.
- **2 semaines de stage pratique - En présentiel - 70 heures :**
en établissement public ou privé pratiquant la médiation animale. Le lieu du stage se définit lors de l'entretien d'entrée en formation.
- **2 épreuves d'évaluation (si financement CPF) - devant un jury en visio - 1 heure.**

Formule : Formation au centre, 150 heures + 1 heure d'examen final

- **Etude en distanciel - FOAD* - 10 heures :**
 - Plateforme en ligne : Lecture, étude des modules théoriques.
- **2 semaines de stage pratique - En présentiel - 70 heures :**
en établissement public ou privé pratiquant la médiation animale. Le lieu du stage se définit lors de l'entretien d'entrée en formation.
- **+ 2 semaines d'études en salle de cours - 70 heures :** avec des formateurs expérimentés.
- **2 épreuves d'évaluation (si financement CPF) - devant un jury en visio - 1 heure.**

** FOAD - La formation ouverte à distance ou digital learning va de pair avec l'utilisation d'outils numériques. C'est une méthode d'enseignement souple et adaptée en fonction des besoins individuels et collectifs. Elle propose des enseignements dispensés à distance : ordinateur, téléphone, etc.*



formation@univers-mediation-animale.fr | www.univers-mediation-animale.fr | +33(0)6 37 87 65 76

L.C.Lux | agrément formation : 27700078870 | Qualiopi N°21030021 | Datadock : N° 0081861 | Siret 83799820200035 | 19 rue André Colin 70 300 Luxeuil les Bains

➤ 3. Modalités d'admission : Prérequis et procédure

Maîtriser la méthodologie et la pratique de la médiation animale dans un projet institutionnel et libéral 1.0

☑ Prérequis

La formation s'adresse aux professionnels issue des secteurs suivants :

- Soins de santé, médicaux et paramédicaux.
- Éducation spécialisée et activités adaptées.
- Soins aux personnes âgées et soins palliatifs.
- Petite enfance et puériculture.
- Insertion, judiciaire, intervention sociale et réinsertion socioprofessionnelle.
- Éducation et animation.
- Enseignement.

📄 Procédure d'admission

Les professionnels intéressés par les formations de médiation animale doivent remplir un formulaire de demande d'inscription, il est disponible sur le site web ou peut être envoyé par mail. Afin de compléter et constituer son dossier d'admission, toute personne devra transmettre au bureau de formation un ensemble de pièces jointes à son dossier :

- Dossier d'inscription dûment rempli.
- Conditions générales de vente, paraphées et signées.
- Règlement intérieur paraphé et signé.
- La photocopie, recto-verso, de la Carte Nationale d'Identité (CNI).
- Un extrait du casier judiciaire n°3.
- Les diplômes obtenus ou les certifications dans les domaines cités ci-dessus.

Les candidats seront invités à participer à un **entretien d'admission individuel** pour échanger sur leur motivation et leurs objectifs de formation. Une fois acceptés, les apprenants devront s'acquitter des frais de formation avant le début de la formation (selon le mode de financement). Les places sont

limitées pour la formation au centre, il est donc recommandé de soumettre votre demande d'inscription dès que possible.



🗨 Entretien d'admission individuel :

Le centre de formation s'engage à connaître le public accueilli lors de ces formations afin d'adapter, si faire le peut, la formation à ses besoins. Le responsable du bureau de formation du centre "Univers Médiation Animale" prend en compte le niveau de connaissances et d'expérience de chaque apprenant, leurs préférences d'apprentissage et leurs objectifs professionnels. En tant que centre de formation inclusif, *Univers de la Médiation Animale* s'efforce de fournir un environnement d'apprentissage accessible et inclusif pour tous les apprenants, y compris les personnes en situation de handicap.

📄 Adaptation individuel et situation de handicap :

Pour cela, le centre de formation a mis en place différentes dispositions pour répondre aux besoins spécifiques de chaque apprenant. Tout d'abord, il est en mesure d'adapter les formats des supports de cours pour qu'ils soient accessibles aux personnes malvoyantes ou non-voyantes. De plus, il peut proposer des interprètes en langue des signes et des transcriptions en temps réel pour les personnes sourdes ou malentendantes, sous réserve de financement extérieur au centre de formation des frais éventuels pour sa mise en place.

Le centre de formation UMA est également en mesure d'adapter les méthodes d'évaluation pour les apprenants ayant des besoins spécifiques, telles que des évaluations orales ou des supports d'évaluation alternatifs. Enfin, il s'engage toujours, dans la mesure du possible, à fournir des équipements d'assistance pour les apprenants ayant des besoins spécifiques où à adapter le parcours personnel de formation afin de permettre à tous les apprenants d'être en mesure de suivre la formation en médiation animale.

Chaque personne en situation de handicap ou non peut avoir des besoins différents. Les apprenants doivent contacter le référent handicap à l'avance pour discuter de leurs besoins spécifiques afin de pouvoir leur offrir le meilleur accompagnement possible.

Le personnel référent handicap du centre de formation chargé de votre situation sera amené à prendre contact avec vous pour prévoir au mieux l'adaptation de votre parcours de formation à vos contraintes personnelles.

Contacter le bureau de formation pour obtenir davantage d'informations sur cette action de formation : +33(0)6 37 87 65 76

formation@univers-mediation-animale.fr | www.univers-mediation-animale.fr | +33(0)6 37 87 65 76
L.C.Lux | agrément formation : 27700078870 | Qualiopi N°21030021 | Datadock : N° 0081861 | Siret 83799820200035 | 19 rue André Colin 70 300 Luxeuil les Bains

➤ 4. Plan de formation et d'évaluation : Objectifs et Moyens

Le **plan de formation** est composé de l'ensemble des modules de formation qui seront suivis par les apprenants en formation, des stages pratiques, de la validation des acquis par les évaluations de compétences (2 épreuves finales) ainsi que les durées des étapes de formation permettant d'établir le calendrier prévisionnel. Le plan de formation reprend la totalité du contenu de formation qui comprend les concepts, les théories, les compétences pratiques et les informations pertinentes qui seront enseignées aux participants. Il est structuré de manière à atteindre au mieux les objectifs de formation.

Les **moyens techniques** sont toutes les méthodes et les approches pédagogiques utilisées pour transmettre le contenu de formation aux apprenants du centre de formation. Il peut inclure des présentations, des études de cas, des exercices pratiques, des jeux de rôle, des discussions de groupe, des activités interactives, des vidéos... En effet, la formation se présente sous la forme d'un Blended Learning. C'est un mélange des méthodes d'apprentissage alliant formation en salle de cours (si formation au centre), stage en entreprise et e-learning.

Temps total de formation : 150 heures + 1 heure d'examen final

Les temps indiqués correspondent à une évaluation chiffrée du temps moyen de formation des apprenants déjà diplômés et permettent d'avoir une idée claire du temps à mobiliser pour réaliser le parcours du plan de formation. Cependant, il faut noter que ces temps peuvent être plus courts ou plus longs en fonction de la rapidité d'exécution de chacun. La durée de la formation est établie en moyenne pour être suffisante pour atteindre les objectifs pédagogiques et permettre aux apprenants d'acquérir les compétences et les connaissances visées. Selon, le *décret n° 2015-790 du 30 juin 2015*, la durée de la formation est fractionnée en modules de durée variable, en prenant en compte les spécificités de chaque action.

Contrôle du temps de formation et des entretiens : asynchrone par validation.

Selon l'article L6353-1 du Code du travail, le dispositif de formation à distance de l'organisme de formation Univers de la Médiation Animale garantit le suivi et le contrôle effectif du temps de formation par le stagiaire, ainsi que l'interaction avec les formateurs. Le bureau de formation est chargé d'examiner la réalisation de chaque mission de formation de l'apprenant : *les entretiens qui doivent être réalisés, le suivi du plan de formation, le suivi des exercices et les évaluations*. Les formateurs évaluent chaque module réalisé à distance par des exercices ou des entretiens avec les formateurs, validant les horaires établis par le planning personnel de formation de l'apprenant, après réussite et en cohérence avec les temps de formation indiqués dans le plan de formation ci-dessous. Le contrôle du temps de formation n'est pas obligatoire et s'effectue à l'inscription sur demande de l'employeur ou de l'organisme financeur de la formation. De cette manière, à la fin de chaque module, l'apprenant devra transmettre son planning personnel de formation au bureau de formation de l'Univers de la Médiation Animale afin d'en obtenir la validation et la signature. Ce planning personnel de formation reprend l'ensemble des heures et journées de travail, d'échange et d'apprentissage de l'élève pour chaque module de formation. Le volume horaire total du planning personnel de formation ne peut pas excéder 150 heures. Les temps définis dans le plan de formation ci-dessous sont un indice qui permet d'établir un planning de formation cohérent. Des heures supplémentaires sont parfois nécessaires ou demandées. Les heures supplémentaires à distance ne seront pas facturées mais seront à la responsabilité de l'élève qui devra en répondre envers son employeur ou son organisme financeur de formation.

Les **différentes étapes** du parcours de formation et d'évaluation :

1. **Inscription** (selon les requis et les procédures, donnant accès à la plateforme) et entretien d'entrée en formation avec votre formateur référent.
2. **Étude du module 1** + rédaction exercices module 1 (10h).
3. **Étude du module 2** + rédaction exercices module 2 (20h).
4. **Stage pratique découverte (35h).**
5. **Étude du module 3** + rédaction exercices module 3 (20h).
6. **Stage pratique approfondissement (35h).**
7. **Étude du module 4** + rédaction exercices module 4 et entretien de fin de formation (30h).
8. Réception de la **convocation aux épreuves** (30 jours avant la date des épreuves).
9. Validation de votre **inscription** (21 jours obligatoirement avant la date des épreuves).
10. **Envoi de votre dossier** à présenter au jury (5 jours avant la date des épreuves).
11. **Épreuve 1 (30 minutes).**
12. **Épreuve 2 (20 minutes).**
13. **Résultat de vos épreuves** par mail (48 heures jours ouvrés après les épreuves).
14. **Envoi de vos résultats** et accompagné de votre certificat en cas de réussite et des documents de fin de formation par voie numérique (voie postale sur demande uniquement dans un délai de 15 jours ouvrés).

Les étapes 8 à 12 sont à réaliser si financement par le CPF, les étapes de la formation peuvent être modifiées selon vos besoins et vos possibilités sur demande écrite au secrétariat de formation.

Les modules théoriques de formation (80 heures) :

★ Module théorique 1 : Étude de la médiation par l'animal (10h)

- Définition de la zoothérapie et de la médiation animale.
- Historique : les expériences et les recherches dans ce domaine.
- Étude des besoins en médiation animale des institutions et des professionnels.
- Découverte de différentes pratiques.
- Réglementation de la pratique en médiation animale.
- Différentes étapes du projet en médiation animale.
- Cohérence du projet avec les possibilités de l'établissement et du porteur de projet.

Travail demandé : Exercices rédactionnels du module 1 et début de rédaction du projet professionnel (dossier de l'épreuve 1) + entretien individuel de formation.

Moyens techniques : Plateforme de formation, livret de formation théorique (numérique), vidéos des formateurs, annexes de modules (numérique), visioconférence collective d'approfondissement (présence non-obligatoire), entretien individuel avec le formateur référent (sur demande), fiche de correction et une correction individualisée au projet professionnel.

★ Module 2 : Relation triangulaire (20h)

Théorique : Première session

- La présence d'un animal à votre côté.
- Publics et Pathologies rencontrés : L'Approche thérapeutique.
- Relation triangulaire : Bénéficiaire, Animal, Praticien.
- Rôles, habiletés et attitudes du praticien.
- Les différents leviers d'intervention.
- Les établissements pouvant accueillir des séances de médiation animale.
- Premières étapes de la rédaction du programme de séance.

Travail demandé : Exercices rédactionnels du module 2 et début de rédaction du programme de séance (dossier des épreuves 1 et 2) + entretien individuel de formation.

Moyens techniques : Plateforme de formation, livret théorique (*numérique*), vidéos, annexes de modules (*numérique*), entretien individuel avec le formateur référent (*sur demande*), fiche de correction et une correction individualisée du programme de séance.

★ Module 3 : L'équipe animale (20h)

Théorique : Première session

- Sélection de son équipe animale.
- Prendre soin de son équipe animale.
- Méthodes d'éducation.
- Garantir le bien-être, le respect et la sécurité des animaux médiateurs.
- Prévention des zoonoses existantes.
- Réglementation en vigueur et déontologie.
- Gestion des urgences .

Travail demandé : Exercices rédactionnels du module 3 et rédaction du programme des documents liés aux animaux médiateurs (dossier de l'épreuve 1) + entretien individuel de formation.

Moyens techniques : Plateforme, livret théorique (*numérique*), vidéos, annexes de modules (*numérique*), entretien individuel avec le formateur référent (*sur demande*), fiche de correction individualisée des divers documents créés (protocoles, procédures, fiche de suivi).

★ Module 4 : Méthodologie de séance et de projet en médiation animale (30h)

- Dernières étapes du programme de séance.
- Communication du projet de médiation par l'animal.
- Méthodologie de pratique d'une séance de médiation animale.
- Organisation et plan de séance.
- Activités à mettre en place.
- Évaluation de séance : continue et finale.
- Bilan annuel du projet.
- Animation de réunions de travail et d'informations.

Travail demandé : Exercices rédactionnels et entretien individuel de formation.

Moyens techniques : Plateforme, livret théorique (*numérique*), vidéos, annexes de modules (*numérique*), fiche de corrections individualisées des documents présentés aux épreuves.

Les sessions pratiques de formation (70 heures) :

★ Stage Pratique : “Découverte” (35h)

- Permettre aux apprenants de découvrir la pratique de médiation animale.
- Se familiariser avec les différentes pratiques utilisées dans ce domaine.
- Les apprenants seront accompagnés par un tuteur expérimenté et auront l'occasion d'observer activement les interactions entre les animaux médiateurs et les bénéficiaires, ainsi que les différentes techniques de médiation animale utilisées.

Soin des animaux : Cette étape est essentielle, le bien être des animaux doit être pris en compte aussi bien pendant les soins quotidiens et les périodes de préparation des animaux aux séances.

Travail demandé : Remplir son livret de stage et rédiger un rapport de stage.

Moyens techniques : Matériel de séance, accompagnement personnalisé du tuteur.

★ Stage Pratique : “Approfondissement” (35h)

- Permettre aux apprenants de mettre en pratique les connaissances acquises lors des modules théoriques et du stage pratique "découverte".
- Développer leur propre style de médiation animale en utilisant les techniques et les outils appris lors de la formation.
- Planifier et mener des séances de médiation animale en collaboration avec le tuteur, en prenant en compte les besoins et les spécificités des bénéficiaires.

La préparation de séance : Définir et comprendre les objectifs fixés; Prendre connaissance des bénéficiaires de la séance; Comprendre les objectifs; Imaginer et programmer les activités à réaliser; Sélectionner l'équipe animale; Préparer le matériel de séance et d'évaluation.

Les séances : Participation active aux séances de médiation animale. Une séance en autonomie est réalisée sous la responsabilité et l'observation du tuteur de stage. Vous préparez la séance de A à Z, de la réalisation du programme de séance, à l'évaluation et transmission aux professionnels concernés.

Travail demandé : Remplir son livret de stage, rédiger un rapport de stage et créer les documents et la vidéo qui sera présentée au jury lors des épreuves.

Moyens techniques : Matériel de séance, accompagnement personnalisé du tuteur.

Les épreuves de certification (10mn d'installation + 50 mn d'épreuves) :

★ Épreuve 1 : soutenance du projet institutionnel ou libéral en médiation animale (30mn)

Les compétences 1,2,3 et 8 sont évaluées en s'appuyant sur un support visuel (PowerPoint, PDF ou autre) que vous aurez transmis en amont au jury (minimum 5 jours avant l'examen).

Durée présentation : 30 min (15 mn de présentation + 15 mn questions du jury)

Le candidat présente au jury :

- Le projet d'établissement (compétence 1).
- Le dossier de communication et les supports utilisés (compétence 2).
- La fiche explicative sélection de l'animal médiateur (compétence 3).
- Les fiches des protocoles d'urgence et des zoonoses possibles (compétence 3).
- Le programme général des séances par public (compétence 4).
- Le rapport annuel de projet (compétence 8).

★ Épreuve 2 : Mise en situation pratique (30mn)

Les compétences 4,5,6 et 7 sont évaluées en s'appuyant sur un support visuel (vidéo de sa séance avec accord des bénéficiaires ou séance simulée) que vous aurez transmis en amont au jury.

Durée présentation : 20 min (5 mn présentation documents + 5 mn vidéo + 10 mn questions du jury)

Le candidat présente au jury :

- Le programme de la séance réalisée en autonomie (compétence 4).
- Le contenu et le déroulé de la séance incluant les étapes, les attitudes adaptées et les rituels mis en place (compétence 5).
- La fiche évaluation de séance (compétence 6).
- La méthode de transmission à l'équipe (compétence 6).
- Le bilan de prise en charge (compétence 7).

★ **Résultat** : Une réponse écrite est envoyée, par mail, sous 48 heures (jours ouvrables) au candidat indiquant l'obtention ou non de la certification, les points forts et les axes d'amélioration identifiés.

★ Parcours Post-Formation : Suivi des apprenants : 1 an

- Confirmer, améliorer, réorienter son projet de médiation animale.
- Échanger avec des formateurs, d'autres acteurs de la médiation animale.
- S'informer des dernières actualités en médiation animale et obtenir les pistes innovantes.

Moyens techniques : questionnaire de suivi en ligne et appel téléphonique (sur demande).

➤ 5. Formation théorique : Étude et transmission.

Formation distanciel “Synchrone” :

- Les stagiaires devront réaliser **les entretiens téléphoniques mensuels individuels** avec leur formateur référent lors des périodes d'étude des modules théoriques en distanciel sur la plateforme de formation.

Formation distanciel “Asynchrone” :

- Les stagiaires **échangeront avec leur formateur référent** attiré par mail, à n'importe quel moment où le formateur répondra avec un délai de 10 jours maximum.
- L'étude des modules, le visionnage des vidéos et la réalisation des exercices de chaque module devront être réalisés sur le temps personnel affecté à la formation. Les exercices complétés devront être transmis par mail au bureau de formation qui transmettra les exercices au formateur référent.

Formation présentiel “en Groupe”:

Les 2 semaines de cours théorique avec les formateurs UMA

⚠ Uniquement pour les apprenants ayant opté pour la formule “au centre”

- Permet d'étudier l'ensemble des modules théoriques (de 1 à 4) du parcours de formation. Les élèves sont en **groupes de maximum 10 personnes** et ont des échanges **en direct avec les formateurs experts et les autres apprenants**.
- Cette période inclut aussi des moments de travail personnel où les élèves pourront avancer, seuls et ensembles, accompagnés des membres du centre de formation sur les exercices rédactionnels.
- Des bureaux, des annexes pédagogiques (Livrets d'activité, outils d'activité en séance, etc.) et du matériel informatique (Poste de travail, écrans) sont à disposition des apprenants lors des temps de travail personnel. Les cours sont donnés sur grand écran, dans lesquels se mêlent, temps d'échanges, période de questions et tables rondes.

Les Avantages de la formation “au Centre”

- S'immerger dans le monde de la médiation.
- S'entourer d'une équipe pluridisciplinaire et d'un formateur référent à votre disposition.
- Se former en binôme (*avec votre animal*).
- Bénéficier de locaux et de matériels adaptés à la formation.
- Échanger sur vos expériences et vos projets entre stagiaires.

Le document “*planning de session de formation au centre*” à dû vous être fourni en annexe à ce document.



⚙ **Déroulement** de la formation théorique :

▣ **Les moyens mis à disposition :**

Une fois la totalité des documents d'inscription remplis, signés et renvoyés au service des inscriptions, le stagiaire se voit attribué :

1. La plateforme de formation : Un accès privé à la plateforme numérique MOOC de l'Univers de la Médiation Animale, sur laquelle se trouve l'ensemble des documents et informations relatifs à votre parcours de formation ainsi que l'état d'avancé de votre formation. Les apprenants y trouvent des formations sous forme de vidéos, de présentations PowerPoint, de livrets de formation, d'annexes, d'exercices, d'espaces d'échange :

- **Les livrets numériques** de formation.
(Document de module 1 à 4 au format .PDF)
- **Les vidéos** de module à étudier.
(Des vidéos en lecture en ligne de 30 min à 1 heure sur tous les sujets de la formation).
- **Les annexes et guides** de formation.
(Des documents externes utiles à l'apprentissage et les documents types d'aide aux exercices).
- **Les exercices et devoirs** de formation.
(Des fiches d'exercices expliquées avec toutes les questions de formation qui seront évaluées).
- **Les fiches de correction** théorique.
(Des documents reprenant l'ensemble des critères corrigés pour chaque module de formation).
- **Le livret de formation** pratique.
(Des documents reprenant l'ensemble des critères évalués lors du stage pratique).
- **Les informations pratiques** afférentes à la formation et à la certification (*calendrier, planning livret d'accueil, fiche de suivi, livret de formation pratique...*).
(Des documents reprenant l'ensemble des critères évalués pour chaque module de formation).

2. Des formateurs à disposition qui suivront personnellement le stagiaire dans tout son parcours de formation. *Les formateurs restent disponibles par téléphone et par mail aux horaires d'ouverture du centre de formation.*

➤ 6. Stage pratique : Découverte et approfondissement.

La formation pratique, “en présentiel” : La formation pratique se déroule en 2 sessions de formation d’une durée totale de 70h, 2 semaines de 35h00, pouvant être consécutives ou non.

! Un stage obligatoire : Le stage pratique est obligatoire pour valider la certification.

🔍 Où réaliser le stage pratique ? Le stage pratique se déroule auprès d’un partenaire de stage inscrit sur la liste des partenaires de formation. La liste des partenaires de formation n’est pas communiquée avant l’inscription, mais vous aurez les informations des 3 partenaires de formation les plus proches ou qui correspondent le mieux à votre projet.

1 🚐 La session de stage “Découverte”

Une première session en entreprise (35h)

L’objectif de cette semaine est de familiariser le stagiaire avec toutes les actions nécessaires à la médiation animale. Le stagiaire accompagnera le tuteur de stage dans sa pratique. Le stagiaire sera amené à suivre et se déplacer avec le tuteur de stage dans les différents établissements prévu lors de son planning de stage et de réaliser des séances de médiation animale en présence de son tuteur de stage. Le but de la première semaine de stage est d’amener le stagiaire à passer du statut d’observateur à celui de participant actif. À la fin de chaque séance, le tuteur de stage et le stagiaire échangent sur les différents aspects pratiques.

2 🚐 La session de stage “Approfondissement”

Une deuxième session en entreprise (35h)

L’objectif de cette semaine est d’approfondir les connaissances et compétences acquises lors de la première semaine et de réaliser une action de médiation animale en autonomie tutorée, qui sera présentée, par une vidéo, au jury lors de l’épreuve finale. Durant cette période, le stagiaire pratique des séances de médiation animale avec le tuteur de stage. Le

but de la deuxième semaine de stage est d’amener le stagiaire à passer du statut de participant à celui de praticien autonome. Au terme de cette semaine, le stagiaire sera amené à réaliser, une, voir plusieurs séances de médiation animale, en autonomie. Il devra préparer en amont, une séance de médiation animale au complet, de A à Z (*Préparation de l’équipe animale, étude du projet d’établissement, préparation des activités, mise en place de l’activité, fin de séance et évaluation*). L’apprenant et le tuteur de stage remplissent le livret de stage qui doit être transmis au centre de formation.



Quand réaliser mon stage pratique ?

Les 2 sessions de stages devront être effectuées après l'étude, l'évaluation et la validation des 3 premiers modules théoriques par le formateur référent chargé de suivre la formation du stagiaire. Cependant, selon vos possibilités, cette organisation peut être modifiée.

17 Le calendrier de formation

Validation des dates en 2 étapes,

Le calendrier de formation reprenant les dates des deux sessions de stage pratique sera pré-établies lors de l'entretien téléphonique de préparation de stage avec le bureau de formation et sera validé par une convention de stage tripartite dans un second temps.

Chez une entreprise partenaire de stage.

Les sessions de stage à Distance sont, elles, à définir avec le partenaire de formation pratique. Le centre de formation de l'Univers de la médiation animale se charge de planifier en amont avec le stagiaire et informera le partenaire de stage des éventuelles dates de stage pratique souhaité par le stagiaire. Le bureau de formation communiquera ensuite les informations de contact du partenaire de formation par mail à l'élève-stagiaire. L'élève-stagiaire prendra contact avec l'entreprise partenaire de stage et ils conviendront ensemble du calendrier et du planning des sessions de formation en stage pratique. Enfin, l'élève stagiaire informera le bureau administratif de formation afin de lui transmettre le calendrier établi. Le bureau de formation pourra ainsi convenir d'une convention de stage tripartite qui actera l'accord de stage pratique établi entre les trois parties.

Décomposition des dates de stage.

Les dates de stage pratique peuvent, sur demande exceptionnelle, être composées en fonction des besoins et contraintes de l'élèves-stagiaire.

- *Semaine consécutives ou non consécutives.*

L'élève-stagiaire a le choix de réaliser les semaines de session de stages de manière consécutive ou en discontinue. Dans l'idéal du parcours de formation préconisé par l'équipe de formation, les semaines en discontinue sont à privilégier car elles permettent d'étudier entre les deux sessions de stage, à la fois la méthodologie, et à la fois la préparation de sa séance en autonomie. Cependant, conscient de la complexité de déplacement pour certains élèves-stagiaires, il est possible et courant de réaliser les deux sessions de stages de manière continue. Si tel est le cas, l'entreprise partenaire de stage se chargera, dans la mesure du possible, d'accorder dans le planning, des temps de travail personnel au stagiaire et durant la période de stage pour la préparation de la séance en autonomie avant que celui-ci ne doivent la mener et soit évalué au cours de la deuxième session "*Approfondissement*".

- *Journées continues ou discontinues.*

Dans l'idéal, les journées de stage d'une des sessions de stage "*Découverte*" et "*Approfondissement*" devront être consécutives. Il est cependant possible, sur demande préalable au centre de formation, d'effectuer son stage sur plusieurs journées discontinues afin de répondre aux contraintes et besoins de l'élève-stagiaire. L'entreprise partenaire de stage peut aussi proposer des journées de stage discontinues afin de proposer un planning de stage plus intéressant, et plus complet à l'élève-stagiaire, si et seulement si, 5 journées consécutives de formation ne sont pas envisageables aux dates proposées.

- *Sessions de stage dans 2 lieux différents.*

Il est possible de réaliser les deux sessions de stage dans des lieux et entreprises partenaires de stage différents. Cette demande spécifique ne sera accordée que sur demande préalable au bureau administratif de formation et sur acceptation de la direction de formation et des partenaires de stage qui accueilleront l'élève. Réaliser ses semaines de stage dans deux lieux différents permet parfois de compléter la diversité des pratiques rencontrées et nécessaires d'appréhender pour développer des projets professionnels de médiation animale aux multiples aspects, services et particularités.

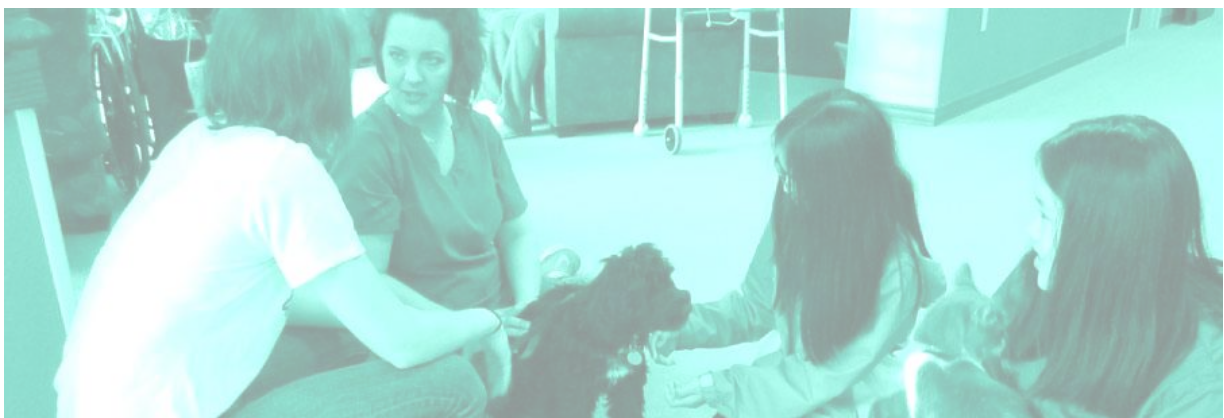
le planning de formation

Les missions de formation de la session,

Le planning de formation reprend les horaires de session de stage des élèves, les actions réalisées lors des journées ainsi que les détails des publics rencontrés en séance, en correspondance avec le calendrier indiqué dans la *"convention de stage tripartite"*. C'est sur le planning de stage que sera indiqué la séance en évaluation du stagiaire de la session *"approfondissement"*. Les séances de médiation animale organisées par l'entreprise partenaire de stage pouvant être amenées à être changées entre le moment de signature de la convention et le moment de la venue en stage pratique, le planning de stage établi peut être amené à être légèrement modifié. Il sera disponible à chaque instant sur sa plateforme numérique de formation dans un onglet spécifique accessible à tous les élèves.

Le document *"planning de session de stage pratique"* à dû vous être fourni en annexe à ce document. Il reprend les horaires et journées de stage pratique qui sont établies sur le planning de formation pratique du centre de formation Univers de la Médiation Animale. C'est aussi le planning de stage qui sert de trame pour composer le planning de stage pratique chez les entreprises partenaires de stage pratique susceptible d'accueillir l'apprenant.

Vous pourrez retrouver le planning des sessions actuelle des élèves en cours sur le planning en ligne ci-dessous :  [*Retrouvez le planning des stagiaires*](#)



Contactez le bureau de formation pour obtenir davantage d'informations sur cette action de formation : +33(0)6 37 87 65 76

➤ 7. La fin de formation : Suivi Post-Formation

1. Entretien de fin de formation :

L'entretien de fin de formation permet aux formateurs de passer en revue l'ensemble des éléments abordés et vus lors de la formation et de reprendre succinctement l'ensemble des évaluations théoriques et pratiques.

Pour le formateur, l'objectif de l'entretien de fin de formation est d'évaluer le ressenti de formation de l'élève et de préparer un "Résumé de fin de formation". Ce résumé d'entretien servira à faire la liaison entre l'élève et les membres du jury lors du comité de formation qui se tiendra plus tard pour statuer de la certification de réussite à la formation suivie par l'élève.

Pour l'élève, cet entretien est l'occasion d'exprimer ses requêtes, besoins et questions pour la continuité de son projet professionnel. Le formateur proposera dans la mesure des possibilités du centre de formation, des outils, des conseils pour la mise en place du projet particulier de l'élève. L'élève sera informé des étapes du parcours Post-Formation qu'il est amené à rejoindre après sa certification à la réussite à la formation.

2. Certification du comité de formation

Étude du dossier de formation des élèves par les membres du jury.

Le comité de formation est une réunion de membres du centre de formation et de partenaires qui établissent des séances de réunion trimestriellement pour statuer de l'état d'apprentissage des élèves en formation au sein de l'institut de formation "Univers de la Médiation Animale".

Ces réunions sont aussi l'occasion pour les différents membres du jury d'échanger sur les cas particuliers de formation qui nécessitent une étude approfondie.

Les **membres du jury** sont composés de professionnels qualifiés et expérimentés dans le domaine de la zoothérapie, de la médiation animale ou des domaines médico-sociaux, sanitaires et éducatifs et ayant suivi le parcours de formation au moins en grande partie des élèves. Le comité de formation évalue les compétences de chaque stagiaire en se basant sur les critères préétablis par l'école de médiation animale et sur les évaluations théoriques et pratiques réalisées au long du parcours de formation par les *formateurs, tuteurs de stage et correcteurs* de formation.

Les **critères d'évaluation** sont clairs, précis, adaptés aux objectifs de la formation et présentés dans les fiches d'évaluation de chaque module de formation. À l'issue de la réunion, le comité de formation délibère sur la réussite ou l'échec de chaque stagiaire. Si un stagiaire est jugé apte à exercer la médiation animale, il reçoit une attestation de formation ainsi que l'ensemble des documents attestant de son évaluation et justifiant de sa présence et de sa réussite par lettre postal.

3. Suivi Post-Formation

Le parcours des anciens élèves.

A la fin de sa formation et à la suite de sa certification de réussite à la formation, l'élève sera intégré au parcours POST-FORMATION faisant participer tous les anciens élèves du centre de formation. Ce parcours de "suivi Post-Formation" se décompose en différentes étapes facultatives qui seront toutes proposées à l'élève diplômé :

- **Le Questionnaire de satisfaction.***
- **Le Questionnaire Post-Formation, enquête à froid.***
- **La Visioconférence Post-formation 6 mois / 1 an.***
- **Les Visioconférences des anciens élèves.***
- **Les contrats de partenariat.***

Pour les élèves, le suivi post-formation permet de maintenir une relation avec le centre de formation et de recevoir un soutien continu dans leur développement professionnel et permet :

- **Le développement continu des compétences :** Le suivi post-formation permet aux élèves de maintenir leurs compétences en médiation animale à jour et de continuer à apprendre de nouvelles compétences tout en travaillant.
- **Le maintien d'une communauté professionnelle :** Le suivi post-formation permet aux élèves de rester en contact avec leurs pairs et de partager leur expérience, de poser des questions et de recevoir des conseils.
- **L'obtention de nouvelles opportunités :** Le suivi post-formation peut aider les élèves à obtenir de nouvelles opportunités professionnelles en leur fournissant des informations sur les offres d'emploi et les possibilités de travail indépendant.

En conclusion, l'action de formation "Maîtrise la méthodologie et la pratique de médiation par l'animal dans un projet institutionnel ou libéral - Spécialisation à la médiation animale" proposée par Univers de la Médiation Animale offre une opportunité unique aux participants de développer les compétences nécessaires pour devenir des intervenants qualifiés dans le domaine de la médiation animale. Cette formation complète et pratique combine des modules théoriques, des exercices rédactionnels et un stage pratique, permettant aux apprenants d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour mettre en place des séances de médiation animale de manière sécurisée et efficace.

*En choisissant Univers de la Médiation Animale, les participants ont l'opportunité de bénéficier d'une formation de haute qualité dispensée par des professionnels expérimentés et passionnés par le domaine de la médiation animale. **Que ce soit en présentiel ou en distanciel, l'objectif principal est de permettre aux apprenants d'atteindre leur plein potentiel et de devenir des intervenants compétents et éthiques dans ce domaine en pleine expansion.***

Fait à Vesoul, le 15/01/2025

Lydie COUSIN
Directrice de formation

